

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du - 2 JUIN 2017

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché(e) principal(e) d'administration de l'Etat du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2017

La ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2005-1215 du 26 septembre 2005 modifié portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;

Vu le décret 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2016 modifié autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Florence IBARRA, administratrice civile hors classe, directrice adjointe, école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville, est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché(e) principal(e) d'administration de l'Etat du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2017.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Jean-Pierre HOCHET, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de service, service partenariats et mécénats, école nationale supérieure d'architecture de Versailles ;

- Madame Corinne LEFRANC, administratrice civile, chargée de mission « Grand Paris », unité départementale du Val-de-Marne, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

- Madame Carole ROBIN, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du bureau de la qualité comptable, sous-direction des affaires financières, service des affaires financières et générales, secrétariat général ;

- Monsieur Stéphane SOUBRANNE, attaché principal d'administration de l'Etat, secrétaire général, direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Corinne LEFRANC, administratrice civile, chargée de mission « Grand Paris », unité départementale du Val-de-Marne, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Ile-de-France.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 2 JUIN 2017

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

I. GADREY

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'I' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.